



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 19 juin 2020

Délibération n°21/2020

L'AN DEUX MILLE VINGT et le dix-neuf juin à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis dans l'hémicycle du Conseil Départemental de la Charente suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 8 juin 2020.

Membres présents : Messieurs François Bonneau, Samuel Cazenave, Didier Jobit, François Nebout, Jérôme Sourisseau, Pierre-Yves Briand, Philippe Bouty, Didier Villat et Xavier Bonnefont.
Mesdames Martine Pinville, Stéphanie Garcia, Fabienne Godichaud, Valérie Schermann et Annette Feuillade.

Membres absents ou excusés : Messieurs Jean-Hubert Lelièvre, Jean-François Dauré, Mathieu Hazouard, William Jacquillard et Daniel Sauvatre.
Madame Jeanne Filloux.

Madame Jeanne Filloux donne son pouvoir à monsieur Philippe Bouty.

Membre consultatif présent : Madame Anne Frangeul.

Membres consultatifs absents excusés : Messieurs Daniel Braud et Andreas Koch. Madame Cécile François.

Objet : Immersivity 2020

La réalité virtuelle offre de nouveaux débouchés aux professionnels de l'image, que ce soit dans le domaine des industries culturelles ou celui des industries plus traditionnelles (tourisme, industries...). Sa dynamique internationale encore émergente offre des opportunités que le Pôle Image Magelis souhaite saisir pour se positionner en France comme un centre majeur de création et de production.

Ainsi, Magelis a mis au cœur de son développement le secteur de l'image numérique et a décidé, pour s'investir pleinement dans l'économie de la filière, de créer en Charente une manifestation réunissant un nombre significatif de décideurs liés à la réalité virtuelle.

C'est ainsi que l'évènement « IMMERSITY » a vu le jour en 2018. Au regard du succès de fréquentation professionnelle et d'estime rencontré lors des deux premières éditions et des enjeux de la filière, Magelis a décidé de poursuivre l'opération. La troisième édition d'Immersivity devrait avoir lieu les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre 2020 avec un format identique à l'année dernière, à savoir des séances plénières, des ateliers et des restitutions d'ateliers. La date pourra évoluer en fonction des conditions sanitaires liées à la Covid-19.

Un site Internet dédié présentant les programmes et intervenants des deux précédentes éditions est consultable à l'adresse suivante : www.immersivity.fr

Le programme, en cours d'élaboration, s'articulera autour de thématiques stratégiques pour la filière de l'image, englobant les problématiques de création, de financement des œuvres et de marketing, orchestrées sous forme de conférences et d'ateliers. L'évènement s'intéressera aux tendances émergentes du secteur, à l'avenir des différents formats, aux interactions avec les autres milieux, aux retours d'expériences, aux moyens de financement et susciter des collaborations entre les différents participants au travers d'ateliers.

Pour réaliser cet événement, le Pôle Image Magelis a souhaité s'adjoindre l'assistance d'un expert spécialisé, en la personne de Mathieu Gayet, spécialiste en storytelling et contenus numériques et co-fondateur et gérant de la société RED5 spécialisée dans la stratégie et les contenus numériques. Il assure la mission de programmation, d'animation et de promotion d'IMMERSITY pour l'édition 2020, attribuée via un marché passé selon une procédure adaptée.

Avec le CNC comme partenaire de l'évènement, le Pôle Image souhaite associer d'autres structures, françaises ou étrangères, pouvant s'inscrire comme partenaires de la manifestation, comme par exemple Pxn, l'AFXR, déjà partenaires sur l'édition 2019, ou encore VR Connection....

L'évènement est accessible sur invitation, limité à une centaine de participants pour favoriser les interactions lors des ateliers. Cette jauge pourra évoluer en fonction de la législation de l'époque liée au contexte sanitaire.

Pour cette édition, et à l'image des autres manifestations qu'il organise, le Pôle Image Magelis prendrait en charge (directement ou par remboursement) les frais liés au transport, à l'hébergement, à la restauration et autres frais divers pour les intervenants, conférenciers et invités.

.....

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical – à l'unanimité (14 présents – 15 votants – 15 voix « pour ») – :

- **approuvent l'opération exposée ci-dessus ;**
- **prennent acte du partenariat financier conclu et de ceux en cours de négociation ;**
- **acceptent la prise en charge (directe ou par remboursement) - par le Pôle Image Magelis - des frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et autres frais divers des intervenants, conférenciers et invités à IMMERSITY 2020 ;**
- **autorisent monsieur le Président à :**
 - **conduire toutes les démarches ;**
 - **solliciter tout autre partenariat financier ;**
 - **signer tous les documents relatifs à ce dossier.**

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 23 juin 2020
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 23 juin 2020
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 23 juin 2020

Signé: Le Président

Le Président,
François BONNEAU

